

VENTE AU DÉBALLAGE / VIDE-GRENIERS

Roanne



Les ventes au déballage sont des ventes de marchandises effectuées dans ou sur des emplacements non destinés habituellement à la vente au public. Elles sont également considérées comme des ventes au déballage, les vide-greniers. Ces manifestations sont soumises à un régime de déclaration préalable auprès du maire de la commune, dont dépend le lieu de vente et ce, quelle que soit la surface consacrée à la vente.

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Qui?

Particuliers, associations, entreprises.

Quand ?

Les délais :

1. En cas d'occupation du domaine public, 3 mois avant le début de la vente, l'organisateur adresse en même temps la déclaration préalable de vente au déballage et sa demande d'occupation du domaine public.
2. Dans les autres cas, dans les 15 jours au moins avant la date prévue de la vente.

Formulaire à renseigner

Une déclaration de vente au déballage doit être adressée par l'organisateur via lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise directe contre récépissé en mairie. Elle est signée par le vendeur, par l'organisateur ou par une personne ayant qualité pour le représenter et doit être accompagnée d'un justificatif de l'identité du

déclarant.

Lorsque la manifestation se déroule dans un lieu public, une autorisation temporaire d'occupation de domaine public doit être formulée par écrit auprès du maire.

À noter

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus.

Et après ?

Pour les professionnels, via la vente au déballage, l'autorisation d'ouverture se présente sous la forme d'un CERFA.

Pour les particuliers, via le vide-greniers, l'autorisation d'ouverture se présente sous la forme d'un arrêté qui est notifié à l'intéressé.



CONTACTS

Police municipale



Forum Sébastien Nicolas
42300 Roanne



0477232145



Courriel



Du lundi au vendredi de
9h à 12h00 et de 13h30 à
16h00 (fermeture le
vendredi après midi).



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

